

**DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT DE TOURS
CANTON DE CHATEAU RENAULT**

COMMUNE DE CROTELLES

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS Séance du LUNDI 30 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize

Le trente septembre à 20 heures 30,

L'assemblée délibérante légalement convoquée le 19 septembre 2013 s'est réunie sous la présidence de Monsieur Rudolff FOUCTEAU Maire,

Etaient présents : Madame Pascale BOSSELUT, Henri BAZOGE Adjoints, Mesdames Michèle ROYER, Evelyne THENON, Nathalie DURAND, Messieurs Sébastien NIBEAU, Gilles GENTY, Eric HALLIÉ, Conseillers Municipaux.

Absents : Christophe DAMANGE, Jérôme AUDREN, Sophie BEAL, Jean-Yves PROUST, Colette LE JARIEL, Michel BECK

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Pascale BOSSELUT est élue secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 3 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

La séance débute à 20 heures 40 minutes, M FOUCTEAU rappelle l'ordre du jour.

N° 2013/48: AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE RÉUNION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour l'aménagement d'une salle de réunion, 8 impasse de l'église.

Considérant l'attribution du lot N°6 à l'entreprise Régnier, après avoir demandé des échantillons de plusieurs carrelages, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de choisir la référence suivante :

- AVANTGARDE « Glace »

et donc de ne pas retenir l'option avec la moins-value concernant le « Grès cérame ».

N° 2013/49: MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Qu'en application de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Municipal avait créé, par délibération en date du 1^{er} septembre 2011, un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17,5/35^{ème}, afin d'assurer le service de cantine, garderie ainsi que l'entretien.

- Compte tenu de l'évolution des horaires de garderie, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service afférente à ce poste, dans les conditions suivantes :

Grade : Adjoint Technique de 2^{ème} classe
Durée hebdomadaire de travail : 18,5/35^{ème}

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'augmenter la durée hebdomadaire du temps de travail comme indiqué ci-dessus et d'inscrire les sommes nécessaires au budget.

N° 2013/50: CONTRAT INTERVENANTE MUSICALE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat de l'intervenante musicale, pour l'année scolaire 2013/2014.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de ce contrat pour une période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 juin 2014, à raison de 2h par semaine.

N°2013/51 : TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs d'insertion des encarts publicitaires pour le prochain bulletin municipal, soit :

- 50€ pour 1/3 de page
- 100€ la page entière

N°2013/52 : ACHAT VÉHICULE COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part de différentes offres tarifaires, concernant le remplacement du véhicule communal.

Le Conseil Municipal souhaite se positionner sur un véhicule type Fiat Ducato au prix de : 9400€ TTC soit 7859.53€ HT.

Une reprise de l'ancien camion est prévue pour la somme de 1000€, ce qui porte le coût final à :

9400€ - 1000€ = 8400€ TTC soit 7023.41€ HT,
somme à laquelle s'ajouteront les frais d'immatriculation de 30€.

Cet achat est validé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents, sous réserve du bon état du véhicule présenté et de la reprise effective de l'ancien camion communal. Une visite auprès du garage est donc planifiée.

DIVERS

- Monsieur le Maire fait part d'un projet de maison de santé pluridisciplinaire à Château-Renault dont le but est d'améliorer la prise en charge des patients et renouveler l'offre de soins de premier recours en rendant plus attractif l'installation et l'exercice.

- Monsieur le Maire indique la nouvelle composition du conseil communautaire suite aux prochaines élections municipales, qui se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014.

Il apparaît que la répartition des 38 sièges s'effectuera de la manière suivante :

- 2 sièges pour les communes dont la population est inférieure à 1500 habitants
- 3 sièges pour les communes dont la population est comprise entre 1500 et 3500 habitants
- 7 sièges pour la commune de plus de 3500 habitants

- Madame BOSSELUT informe que la commune dispose désormais d'un site internet, et invite chacun à le découvrir.

RECAPITULATIF DE LA SEANCE

- 1) TRAVAUX : Aménagement d'une salle de réunion
- 2) PERSONNEL : Modification temps de travail
- 3) PERSONNEL : Renouvellement contrat intervenante musicale
- 4) FINANCES : Tarifs encarts publicitaires
- 5) FINANCES : Achat d'un véhicule

La séance est levée à 22 heures 05.

LISTE DES MEMBRES ET SIGNATURES – Conseil Municipal du 30/09/2013

M Rudolff FOUCTEAU

Me Pascale BOSSELUT

M Henri BAZOGE

Me Nathalie DURAND

M Éric HALLIÉ

Me Evelyne THENON

M Gilles GENTY

Me Michèle ROYER

M Sébastien NIBEAU